



Catégorie

A

Concours de colonel de sapeurs-pompiers professionnels

SESSION 2024





BILAN DU CONCOURS INTERNE DE COLONEL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS SESSION 2024

SOMMAIRE

BILAN

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	2
I. COMPOSITION DU JURY.....	3
II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES.....	4
III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES.....	5
IV. RAPPORT GENERAL DE LA PRESIDENTE DU JURY	6
V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES.....	8
VI. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES.....	11
VII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES AUX ÉPREUVES ORALES.....	12

DONNEES STATISTIQUES

I. POSTES OUVERTS AU CONCOURS INTERNE	13
II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRE D'ECRITS	13
III. PROFIL DES CANDIDATS.....	14
IV. NOTES AUX EPREUVES	18

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours interne de Colonel de sapeurs-pompiers professionnels, session 2024, a été ouvert par arrêté du Président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 23 novembre 2023.

Le nombre de postes ouverts était de 12.

La période d'inscription était fixée du 22 janvier au 23 février 2024.

Les candidats ont participé aux épreuves écrites d'admissibilité les 8, 9 et 10 avril 2024, dans les centres d'écrits de Paris, Cayenne, Fort-de-France et Saint-Denis de la Réunion.

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 21 mai 2024.

Les épreuves orales ont eu lieu à Paris les 16, 17 et 18 septembre 2024.

La réunion d'admission s'est tenue le 24 septembre 2024.

I. COMPOSITION DU JURY

Présidente	Claire PAULIC Présidente du conseil d'administration SDIS des Deux-Sèvres (79) Conseillère départementale Département des Deux-Sèvres (79)
Suppléante	Tiphaine PINAULT Cheffe de service, adjointe du directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises - Paris (75) Représentante du Ministère de l'Intérieur
Collège des élus	Patrice BEUNARD Maire-adjoint délégué aux finances, au commerce et aux relations intercommunales Ville d'Arcachon (33)
	Fanny FESNOUX Maire-adjointe en charge des ressources humaines Ville de Roanne (42)
	Claire PAULIC Présidente du conseil d'administration SDIS des Deux-Sèvres (79) Conseillère départementale Département des Deux-Sèvres (79)
Collège des personnalités qualifiées	Tiphaine PINAULT Cheffe de service, adjointe du directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises - Paris (75) Représentante du Ministère de l'Intérieur
	Anne DELAPIERRE Administratrice territoriale Directrice générale adjointe ressources, administration générale et territoriale Département de la Haute-Vienne (87)
	Nadia IDIRI Administratrice territoriale en détachement Sous-préfète Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois (74)
Collège des fonctionnaires territoriaux	Eric GROHIN Contrôleur général Directeur du SDIS du Var (83)
	Eric MEUNIER Contrôleur général Directeur du SDIS de la Loire (42)
	Alice DESPREZ Administratrice territoriale Directrice générale adjointe citoyenneté et jeunesse Département des Côtes d'Armor (22)

II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES

Monsieur Hervé BARIOULET

Directeur à la direction stratégie et territoires à Grand Besançon Métropole (25)

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial à la Région Ile-de-France et expert auprès de la Commission européenne

Monsieur Eric CANDAS

Contrôleur général, directeur départemental du SDIS d'Ille-et-Vilaine (35)

Monsieur Rémi CAPART

Colonel de sapeurs-pompiers professionnels, chef du bureau de la doctrine, de la formation et des équipements à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) - Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, Paris (75)

Monsieur Laurent CHAVILLON

Contrôleur général, directeur départemental du SDIS du Val d'Oise (95)

Madame Anne DELAPIERRE

Administratrice territoriale, directrice générale adjointe ressources, administration générale et territoriale au département de la Haute-Vienne (87)

Madame Emilia DIDIER

Représentante de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) à Bruxelles

Monsieur Eric GROHIN

Contrôleur général, directeur départemental du SDIS du Var (83)

Madame Anne HARDY

Enseignante juriste et collaboratrice dans un cabinet d'avocat à Cholet (49)

Monsieur Patrick HERTGEN

Médecin de classe exceptionnelle, corps des médecins civils de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (75)

Madame Elisa SIDGWICK

Adjointe au chef de bureau de la communication et de la coopération internationale au service national de la police ferroviaire (SNPF) - direction centrale de la police aux frontières (DCPAF) - Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, Paris (75)

III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES

FINANCES PUBLIQUES	Monsieur Thomas COLLIN Administrateur, conseiller en charge des politiques de jeunesse et de l'exécution des réformes au Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse (75)
	Madame Laure GERARD Magistrate financière à la Chambre régionale des comptes Pays de la Loire (44)
DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITES LOCALES	Monsieur Rémi CAPART Colonel de sapeurs-pompiers-professionnels, chef du bureau de la doctrine, de la formation et des équipements à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crise (DGSCGC) - Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (75)
	Monsieur Sacha DEMIERRE Colonel hors-classe de sapeurs-pompiers professionnels, chef d'État-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Est à la Préfecture de zone de défense et de sécurité Est-Metz (57)
ANGLAIS	Madame Brigitte BARRY Maitresse de conférences de classe normale en langue anglaise à l'Université Paris Ouest - Nanterre la Défense (92)
	Madame Cécile BIRKS Maitresse de conférences en langue anglaise à l'Université Paris Ouest - Nanterre la Défense (92)

IV. RAPPORT GENERAL DE LA PRESIDENTE DU JURY

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier le président du CNFPT de m'avoir proposé de présider le jury du concours interne de colonel de sapeurs-pompiers professionnels session 2024 en ma qualité d'élue locale et présidente du conseil d'administration du service d'incendie et de secours des Deux-Sèvres. Au-delà de l'honneur, je retiendrai surtout ce fort sentiment de responsabilité à l'endroit bien évidemment des candidats, mais aussi des futurs employeurs de ceux qui auront été retenus pour occuper demain des emplois supérieurs de direction.

Je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des membres du jury. L'expression « une belle osmose dans ce jury » a été employée et cela me semble en effet la formule appropriée.

Je remercie les correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité et les examinateurs des épreuves orales pour leur engagement au service de ce concours.

Enfin je remercie l'ensemble du personnel du CNFPT mobilisé pour la qualité de d'organisation de ce concours.

Les résultats du concours 2024

Le jury a arrêté la liste à 12 candidats admis pour 12 postes ouverts.

Le jury

Le jury était composé de 9 membres répartis en 3 collèges : 3 élus, 3 personnes qualifiées, et 3 fonctionnaires territoriaux.

Le jury s'est réuni à différentes phases : réunion d'ouverture du concours et de choix des sujets des épreuves écrites, réunion de formation/cohésion et détermination du seuil d'admissibilité, épreuves orales d'admission et réunion d'admission.

La diversité des membres qui compose le jury est pertinente au regard des attendus du cadre d'emplois de ce concours et cette complémentarité est véritablement appréciable pour l'épreuve orale d'entretien avec le jury vis-à-vis des capacités des candidats à évaluer.

Les échanges entre les membres furent fluides et chaque membre exprimait ouvertement son avis.

Le jury a eu le souci permanent du niveau des candidats au regard des responsabilités qui pourront être confiées aux admis.

L'épreuve d'entretien individuel avec le jury

Les membres du jury ont veillé par leur posture à ce que les conditions de l'entretien constituent un environnement favorable au candidat.

Le jury a été sensible aux présentations de parcours réalisées de façon structurée qui valorisent les acquis de l'expérience.

Pour la phase d'entretien, au-delà des connaissances théoriques, le jury a été particulièrement attentif aux points suivants :

- la qualité de la posture managériale et les réflexes managériaux sur les mises en situation,
- la capacité à être chef de corps,
- la relation institutionnelle, relation aux élu.es, aux représentant.es d'Etat et aux partenaires,
- et l'aptitude à gérer le contexte financier et à se positionner dans une logique d'accompagnement structurel du changement.

En synthèse, le simple « étalage » de connaissances théoriques n'est pas suffisant pour apprécier les capacités du candidat à exercer les responsabilités confiées à un colonel de sapeur-pompier. Il est attendu des candidats des réponses étayées et construites. Le candidat doit réussir à montrer qu'il dispose d'une vision stratégique.

Claire PAULIC

V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES

❖ COMPOSITION SUR UNE QUESTION DE LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

« Risques naturels en hausse : comment se protéger au mieux ? »

Le sujet était très bien, large et propice à de nombreux développements et réflexions intéressantes. Il était très adapté pour les candidats, en lien avec l'actualité et leur métier.

Dans l'ensemble, les candidats se sont bien préparés à l'épreuve. Ils ont maîtrisé la composition avec un plan et ont compris le sujet en repérant à la fois l'enjeu du changement climatique et la nécessité d'explorer les différentes méthodes de protection contre les risques naturels (différents acteurs, différentes échelles, différentes temporalités, etc.), tout en développant un propos riche, argumenté et nuancé. Certains candidats se sont limités à la description succincte des risques naturels et ont oublié la portée du sujet sur le plan pratique et professionnel. Beaucoup de candidats n'ont pas fait le lien avec leur territoire et le thème de la protection de la population aurait pu être davantage développé.

Les correcteurs conseillent aux candidats de réfléchir davantage aux implications pratiques et opérationnelles et de démontrer qu'ils sont aussi des acteurs de la mise en œuvre d'une politique publique. Les candidats doivent faire attention à répondre à la question posée et éviter de lister des solutions sans problématisation ni mise en perspective. Il faut privilégier les plans efficaces en répondant à la question dans toutes les parties, de façon pratique. Les candidats doivent éviter d'intégrer à leur copie des commentaires de littérature sans lien avec le sujet.

❖ VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

« Analyse prospective du financement des services d'incendie et de secours (SIS) et pistes de réduction des dépenses »

Plusieurs copies ont encore été traitées sous une approche de note de synthèse avec parfois un manque d'analyse critique. Celle-ci était attendue sur les solutions proposées dans les documents annexés. Certaines copies comportaient trop de fautes d'orthographe et certaines, peu nombreuses, des contresens ou inexactitudes qui doivent faire partie des connaissances attendues. Les correcteurs rappellent qu'à ce niveau, certaines erreurs ne sont pas acceptables.

Il est conseillé aux candidats d'être davantage dans la réflexion, l'analyse critique et la production de propositions afin d'éviter de glisser vers la note de synthèse. Il ne faut pas hésiter à enrichir les propositions et réflexions en s'ouvrant au-delà du monde sapeur-pompier. La créativité liée à la capacité des candidats à être dans l'actualité est appréciée (comparaison, illustration...).

❖ NOTE D'ANALYSE ET DE PROPOSITIONS EN DROIT PUBLIC

« Missions et responsabilités de la commune et du maire dans le domaine de la prévention et de lutte contre les sinistres et catastrophes naturelles »

Le sujet, pertinent et largement abordé au cours des formations initiales et continues des SPP, reste un domaine que les candidats doivent maîtriser.

Sur la forme, les candidats ont intégré la méthodologie générale (introduction avec annonce du plan, puis un plan classique en deux parties avec sous-parties). Sur le fond, le sujet a été essentiellement traité selon une approche professionnelle à l'aide des documents du dossier. Trop peu de connaissances personnelles ont été valorisées. Les copies ont reflété le fait que les candidats n'ont pas suivi de formation juridique (peu de jurisprudences citées, peu de termes juridiques utilisés...). Dans de nombreuses copies, l'orthographe n'a pas été maîtrisée avec un style parfois « pauvre » et inadapté à la rédaction d'une note administrative.

Les correcteurs conseillent aux futurs candidats d'acquérir les bases du droit public, de connaître les définitions des notions fondamentales du droit public et des grands arrêts du Conseil d'Etat concernant de près ou de loin la sécurité civile. Le sujet doit être traité sous l'angle professionnel mais aussi et surtout sous l'angle juridique. Ils conseillent d'étudier un manuel de droit administratif général, de connaître l'organisation administrative et de comprendre les notions d'acte administratif ainsi que les grands principes du contentieux administratif. Les candidats doivent porter une attention toute particulière à l'orthographe, aux fautes d'accord et de conjugaison. Les candidats doivent enrichir leur style, utiliser des verbes précis et s'attacher à employer un vocabulaire adapté.

❖ NOTE D'ANALYSE ET DE PROPOSITIONS EN ECONOMIE

« Les achats : réglementation et rationalisation »

Il s'agit d'un sujet intéressant, très actuel et orienté davantage vers les finances publiques et la fonction d'achat que vers l'économie. Il est bien en prise avec la réalité des activités d'un manager de SDIS et permet une réflexion stratégique et globale attendue d'un colonel SPP. Toutefois, il peut être difficile à appréhender pour ce qui est des mesures opérationnelles selon le niveau d'expérience des candidats dans ce domaine.

Il est conseillé aux candidats de donner une vision stratégique globale au volet préconisations qui pourrait être celle attendue d'un président de conseil d'administration (PCA) ou d'un président et chef de la direction (PCD). Les candidats ne doivent pas hésiter à faire des propositions car c'est la posture attendue dans la vie professionnelle.

❖ NOTE D'ANALYSE ET DE PROPOSITIONS EN UNION EUROPEENNE

« Renforcement de la solidarité et de la coopération entre les Etats-membres de l'UE dans le domaine de la protection civile et de la gestion des risques »

C'est un sujet très intéressant qui porte à la fois sur le fonctionnement des politiques européennes et sur des grands enjeux actuels en lien direct avec les missions de sécurité civile au niveau européen auxquelles les officiers de SP peuvent être amenés à participer.

Les candidats n'étaient pas étrangers au sujet de la coopération européenne en matière de sécurité civile, mais le dossier, qui était particulièrement riche et ouvrait de nombreuses pistes de réflexion, a été insuffisamment exploité. L'exercice de la note de synthèse n'a pas été assez rigoureusement maîtrisé par les candidats. Certaines copies faisaient apparaître de nombreuses fautes de grammaire et d'orthographe.

Il est conseillé aux candidats de s'entraîner à l'exercice de la note de synthèse, de se plier à la méthode requise et de bien veiller à utiliser l'ensemble des documents proposés. Ils doivent également faire ressortir une progression dans la copie. En termes de préparation, les candidats doivent acquérir une compréhension globale du fonctionnement des institutions de l'UE et se familiariser avec les grands enjeux d'actualité. Enfin, les correcteurs conseillent aux candidats de soigner leur copie (présentation, orthographe, syntaxe, grammaire).

❖ NOTE D'ANALYSE ET DE PROPOSITIONS EN QUESTIONS SOCIALES

« Le maintien des personnes âgées à domicile »

C'est un sujet très intéressant, d'actualité et permettant de connecter l'activité des SDIS à une politique publique essentielle pour nos territoires. Le dossier était bien composé et laissait le candidat faire appel à ses connaissances pour les préconisations.

Le sujet a été globalement respecté mais les candidats ne l'ont généralement pas traité en profondeur. Le dossier n'a pas été exploré ni retranscrit en tenant compte de la spécialité choisie et de nombreux candidats ne semblaient pas connaître le programme de cette spécialité. De manière générale, le volet préconisations est resté survolé, limité dans la majorité des cas à un inventaire d'actions, mais sans en distinguer une vision stratégique et globale. De nombreux candidats n'ont pas maîtrisé la méthodologie : pas de problématique dans l'introduction, titres non porteurs de sens, pas de transition, peu de rédaction, recours à des signes typo.... Les conclusions ont été le plus souvent inachevées.

Les correcteurs conseillent aux candidats de travailler le programme de la spécialité questions sociales en amont et de la considérer lors de l'épreuve. Les candidats doivent exploiter le dossier et affiner le plan proposé. Pour le volet préconisations, les candidats ne doivent pas se contenter de lister des actions, mais les mettre en perspectives dans un plan plus stratégique et global, décomposé en trois ou quatre axes forts qu'un élu peut reprendre à son compte même s'il ne maîtrise pas les aspects opérationnels. Ces propositions doivent être rédigées (attention à l'emploi de symbole, acronymes et abrégés) et être réellement opérationnelles.

VI. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES

❖ Epreuve de finances publiques et économie financière

- ♦ Les grands enjeux de l'évaluation des politiques publiques.
- ♦ « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ». Article 15 de la Déclaration de droits de l'homme et du citoyen.
- ♦ Principe d'annualité budgétaire et stratégie pluriannuelle.

❖ Epreuve de droit et gestion des collectivités locales

- ♦ Directeur adjoint d'un SDIS de catégorie A, le directeur vous demande de présenter au préfet et au PCASDIS les différents documents départementaux et nationaux de planification des risques de sécurité civile relevant du ministère de l'intérieur et intégrant les SIS, mais aussi ceux relevant d'autres ministères et pouvant avoir un impact sur les SIS.
- ♦ Le CASDIS a décidé de facturer la destruction des nids d'hyménoptères. Plusieurs sapeurs-pompiers volontaires dirigent des sociétés spécialisées dans ce domaine. Ils écrivent une motion à destination des élus, du préfet et des médias pour se plaindre d'une atteinte au principe de gratuité des secours et d'une concurrence déloyale. Le Président du Conseil d'administration vous demande une analyse de la situation et des propositions d'actions. Parallèlement, des dommages sont causés sur une toiture par les sapeurs-pompiers lors d'une intervention payante de destruction d'un nid de guêpes. Les bénéficiaires refusent de payer. Quelle est votre réaction ?
- ♦ A la suite d'un violent feu de forêt ayant ravagé plusieurs centaines d'hectares, des élus locaux se plaignent du manque de moyens engagés. Ils déclarent dans la presse vouloir former une action en responsabilité contre le SDIS et l'État. Ils annoncent également vouloir créer des centres communaux de sapeurs-pompiers pour renforcer le maillage territorial des casernes qu'ils estiment insuffisants. Ils affirment qu'ils déduiront les sommes allouées pour le fonctionnement de ces centres communaux de sapeurs-pompiers de leurs contributions au budget du SDIS. La Présidente du Conseil d'administration et la Préfète vous demandent une analyse de la situation.

❖ Epreuve d'anglais

- ♦ « Greek Summer Wildfire Threat Nears, Outpacing Plans to Contain it », Asharq Al-Awsat, May 2, 2024
- ♦ « NASA's Wildfire Digital Twin Project », Jace Dela Cruz, Techtimes, May 22, 2024
- ♦ « Nigeria ranked as one of the most vulnerable country in climate change, says Reps spokesman », Adapted from The Nation (Nigeria), May 5, 2024

VII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES AUX ÉPREUVES ORALES

❖ Finances publiques et économie financière

Un nombre significatif de candidats ont exprimé une appréhension vis-à-vis de cette épreuve et ils ont été globalement insuffisamment préparés. Les connaissances de base n'ont souvent pas été maîtrisées, ce qui a limité la capacité des candidats à produire un raisonnement adapté à une posture de gestionnaire. La plupart des candidats avaient des connaissances liées à leur environnement professionnel sur lesquelles ils se sont appuyés pour développer les réponses aux questions. Ils sont parvenus majoritairement à formuler des raisonnements dès lors que la matière a été envisagée à travers des questions d'actualité ou des débats structurants. Seule une minorité de candidats est parvenue à s'appuyer sur ses connaissances pour s'affirmer dans une future position de responsable de deniers publics.

Un premier conseil est à destination des candidates potentielles. Afin de tendre vers plus de parité, les examinateurs les incitent vivement à se présenter. Ensuite, il est conseillé aux candidats de prêter attention aux principaux rapports et aux débats relatifs aux finances publiques qui figurent dans la presse afin de comprendre les enjeux et d'identifier les connaissances à acquérir pour y contribuer. Les candidats doivent organiser leur préparation en s'appuyant sur un manuel de finances publiques. Il est également conseillé de proposer un exposé problématisé et de bien veiller à répondre à la question posée. Enfin, il importe d'étayer son propos, en particulier en mentionnant des chiffres et des indicateurs. Au-delà de leur environnement professionnel, les candidats doivent se positionner en tant que futurs gestionnaires.

❖ Droit et gestion des collectivités locales

Les candidats n'avaient pas, pour une très grande majorité, de formation juridique académique. Le manque de préparation à cette épreuve était flagrant. Les fondamentaux du droit administratif se sont avérés méconnus. Par conséquent, les candidats disposaient de peu de connaissances sans pour autant afficher une appréhension particulière. Ils ont donné le sentiment de viser globalement la moyenne pour cette épreuve de coefficient 2.

Il est indispensable que les fondamentaux soient maîtrisés et que les connaissances juridiques soient développées par les candidats. En effet, ils sont indispensables pour l'exercice de leurs fonctions et ils dépassent donc le seul cadre du concours. Les examinateurs conseillent aux candidats de préparer cette épreuve pour une remise à niveau.

❖ Anglais

La préparation au concours a été, selon les cas, très variable et parfois insuffisante. Le quart d'heure de préparation de l'épreuve même n'a pas toujours été bien exploité. En effet, certains candidats ont semblé s'être essentiellement consacrés à la traduction alors qu'il est également nécessaire d'envisager la problématique du texte afin d'alimenter la discussion avec le jury.

Un entraînement à l'épreuve est vivement recommandé. Les examinatrices conseillent aux candidats, tout d'abord, de s'entraîner à la lecture à voix haute. Ensuite, une pratique régulière de la traduction à l'oral est nécessaire : il est important d'être capable de ne pas tout rédiger du fait de la nature de l'épreuve orale et le texte doit être traduit dans un français le plus soigné possible. La maîtrise du vocabulaire relatif au domaine professionnel des sapeurs-pompiers est absolument nécessaire. Enfin, un minimum de culture générale, en particulier relative aux pays anglophones, ainsi qu'une connaissance de l'actualité sont attendus.

DONNÉES STATISTIQUES

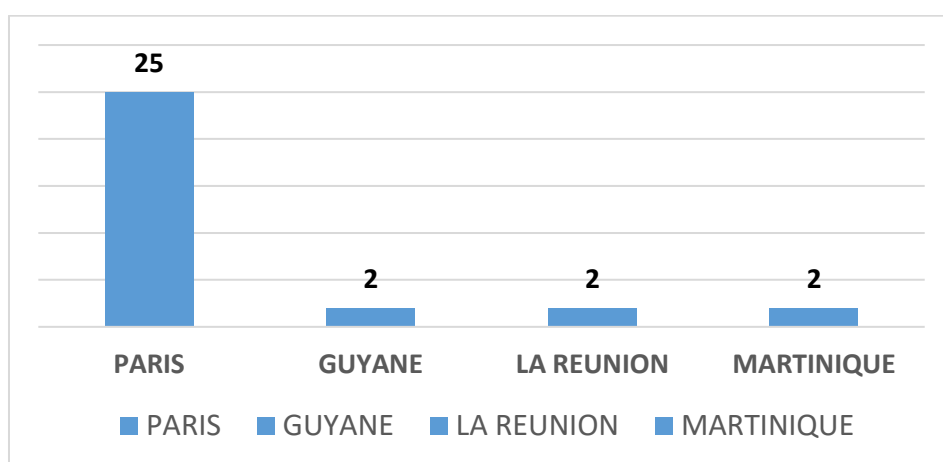
I. POSTES OUVERTS AU CONCOURS INTERNE

12 postes ont été ouverts pour la session 2024.

II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRE D'ECRITS

Candidats admis à concourir

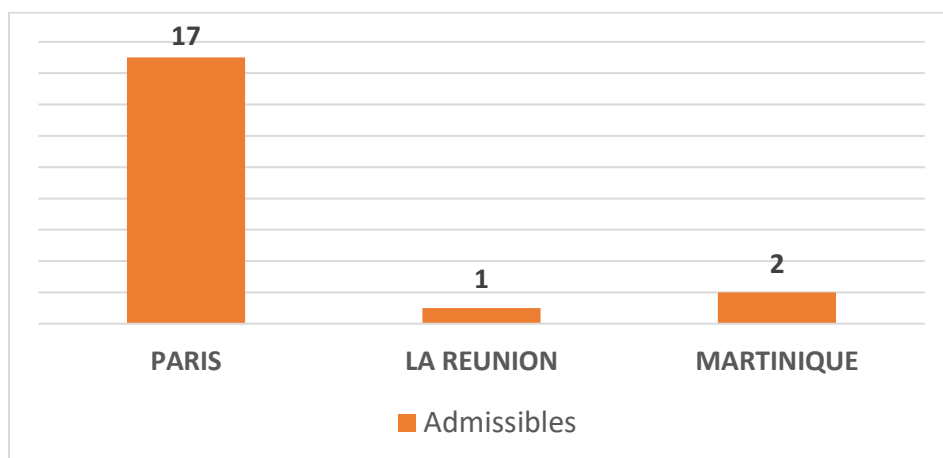
L'étude de la recevabilité des candidatures, qui sélectionne les candidats admis à concourir, a été effectuée avant l'épreuve d'admissibilité par le service des concours et examens professionnels.



Taux de présence pour la session 2024 : 83,9%

En 2024, 31 candidats ont été admis à concourir et 26 candidats se sont présentés à la première épreuve.

Candidats admissibles



20 candidats ont été déclarés admissibles par le jury en 2024.

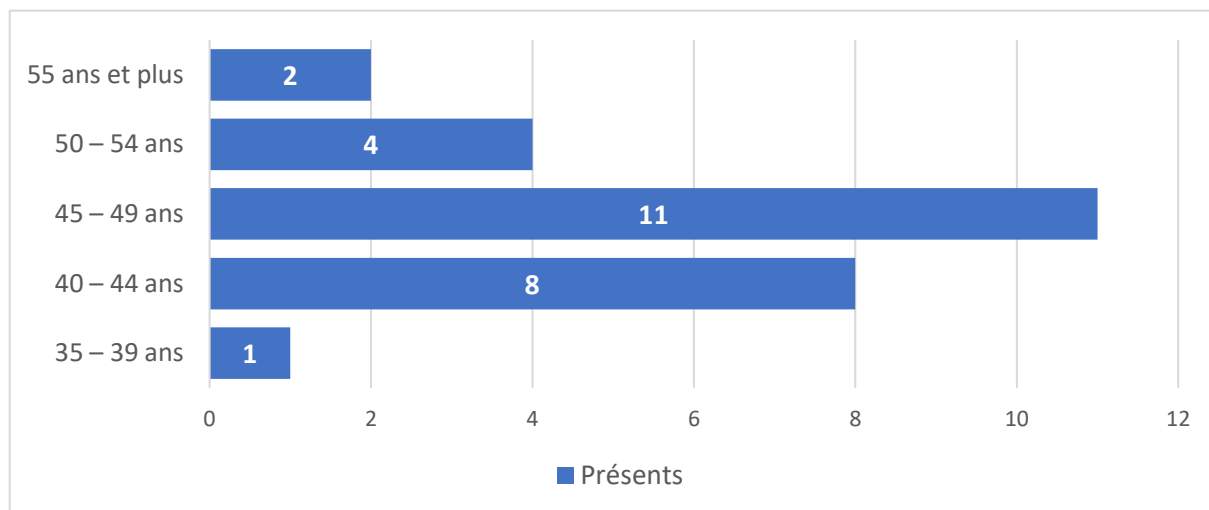
III. PROFIL DES CANDIDATS

GENRE

L'ensemble des candidats de la session 2024 sont des hommes.

Age

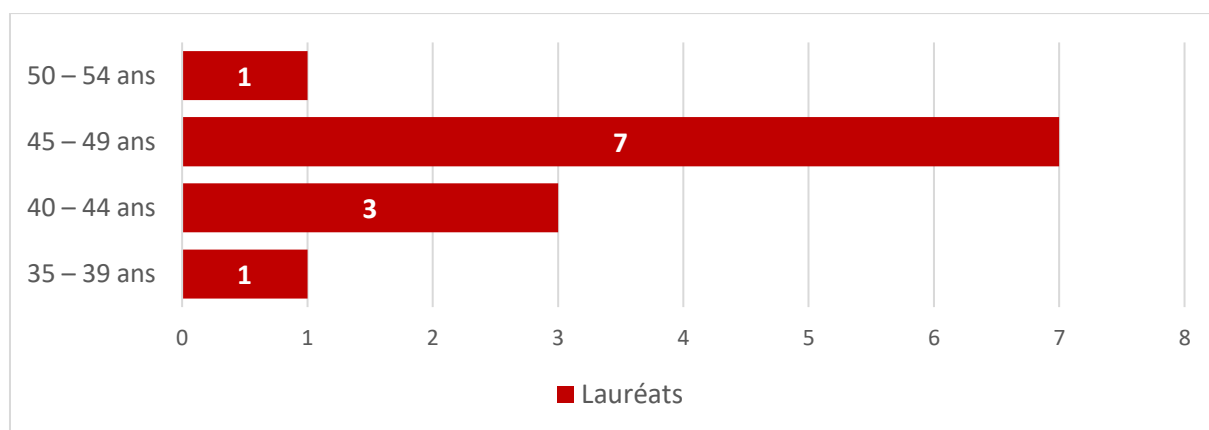
Candidats présents



Présents – session 2024

Les candidats issus de la tranche d'âge 45-49 ans sont majoritaires (42,3%), ce qui était déjà le cas en 2023 (42,4%).

Lauréats

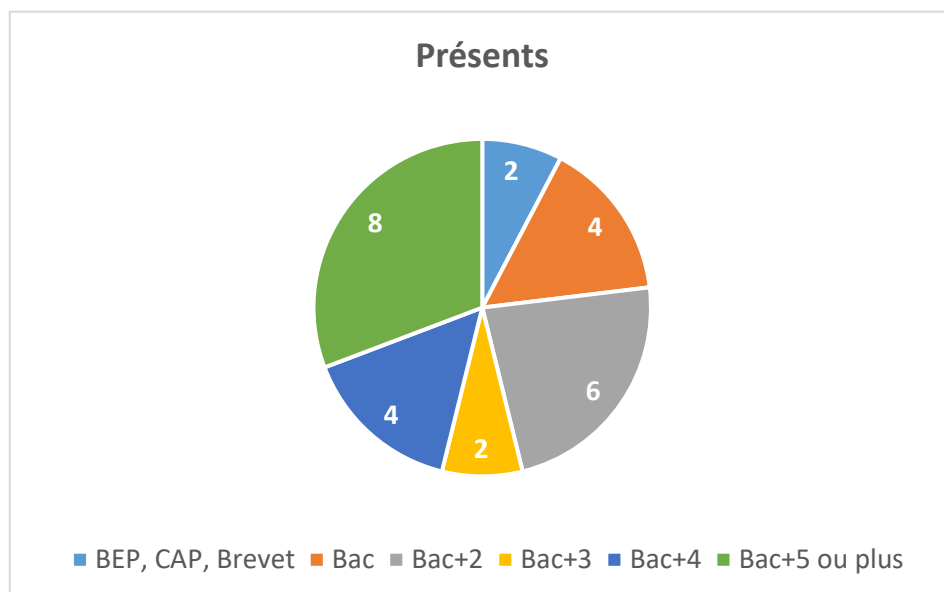


Lauréats – session 2024

Les lauréats issus de la tranche d'âge 45-49 ans sont majoritaires (58,3%). En 2023, les lauréats issus de la tranche d'âge 40-44 ans étaient les plus nombreux (55,6%).

Niveau d'études

Candidats présents

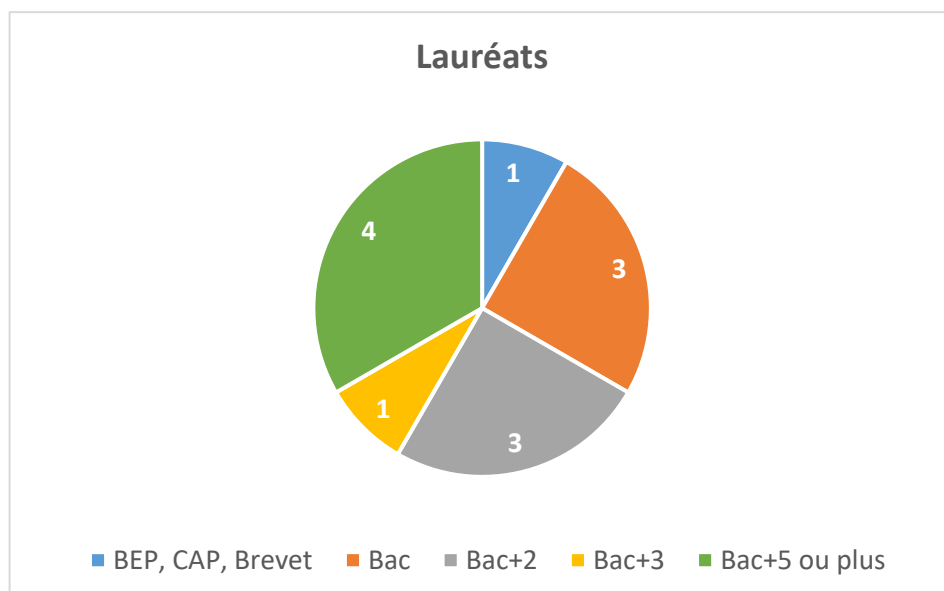


Présents – session 2024 : 30,8% de candidats sont diplômés Bac+5

Bac+4 : 15,4% - Bac+3 : 7,7% - Bac+2 : 23% - Bac : 15,4% - BEP, CAP, Brevet : 7,7%.

Les candidats à se présenter ont en majorité des diplômes obtenus à l'issue d'études supérieures (42,4% de candidats Bac+5 en 2023).

Lauréats



Lauréats – session 2024 : 33,3% de candidats diplômés Bac+5

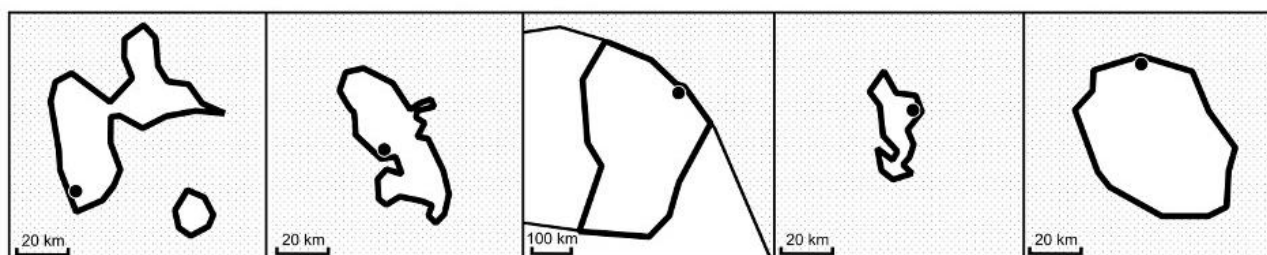
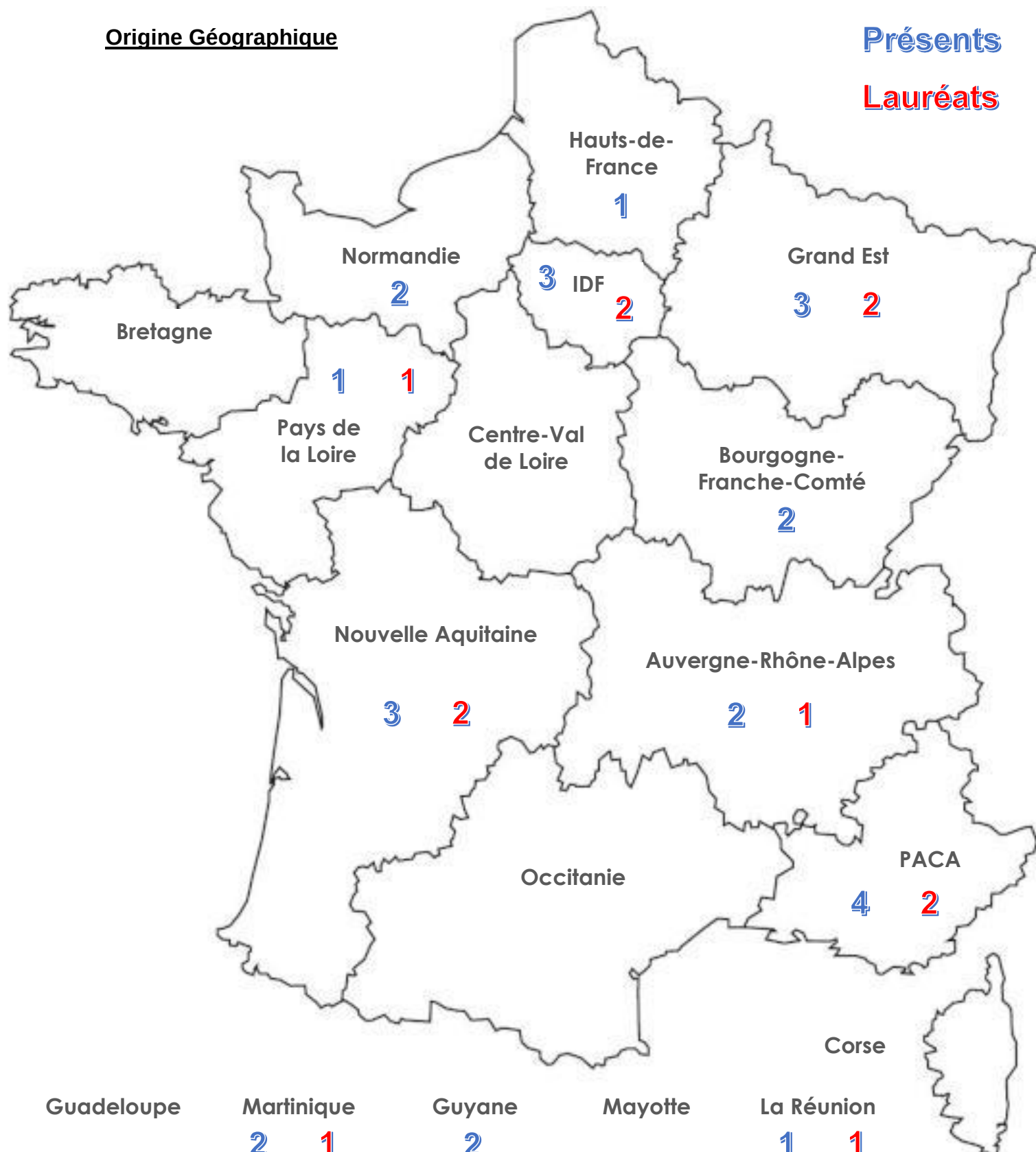
Bac+3 : 8,35% - Bac+2 : 25% - Bac : 25% - BEP, CAP, Brevet : 8,35%.

En 2023, les lauréats diplômés Bac+5 étaient également majoritaires (55,6%)

Origine Géographique

Présents

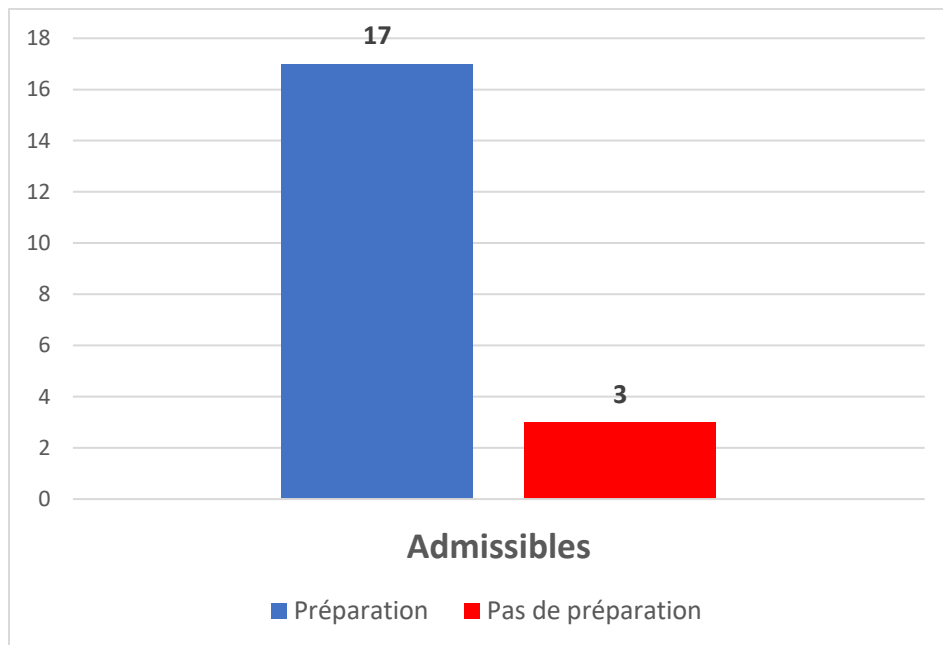
Lauréats



Préparation suivie

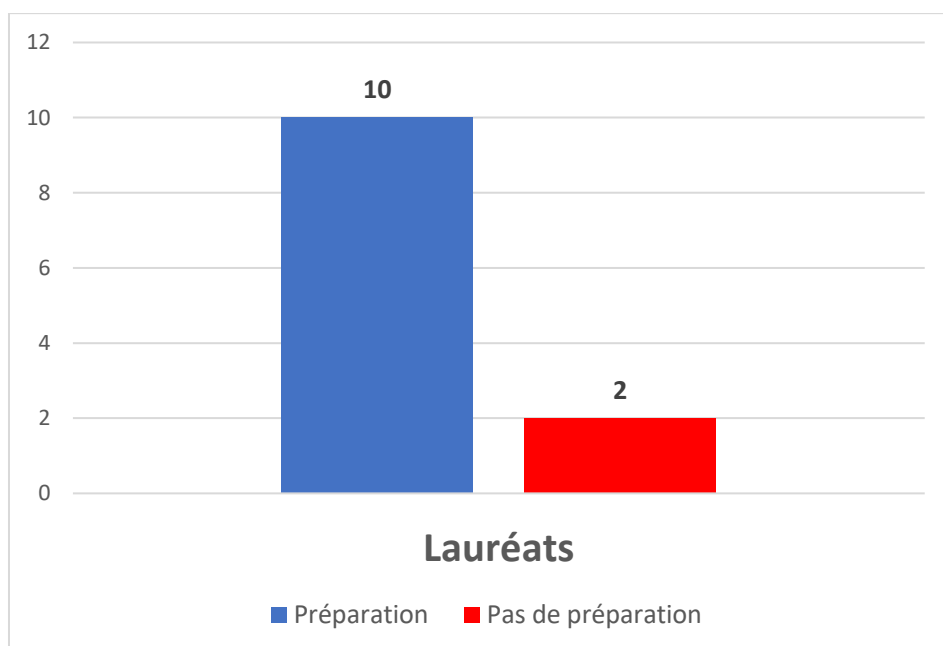
Candidats admissibles

85% des candidats admissibles au concours de 2024 ont suivi une préparation. Ces 17 candidats ont suivi la préparation du CNFPT.

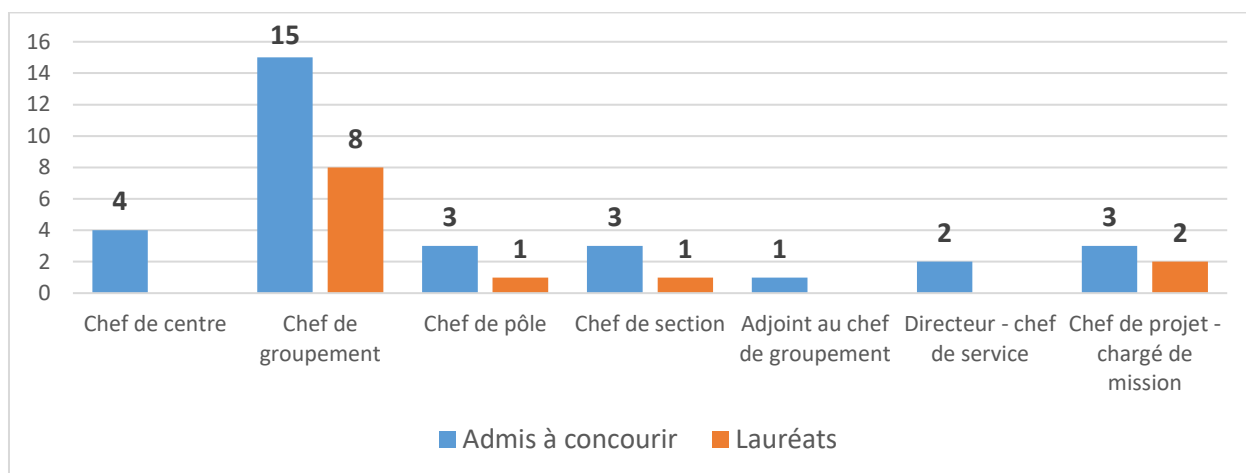


Lauréats

83,3% des lauréats au concours de 2024 ont suivi une préparation. Ces 10 lauréats ont suivi la préparation du CNFPT.

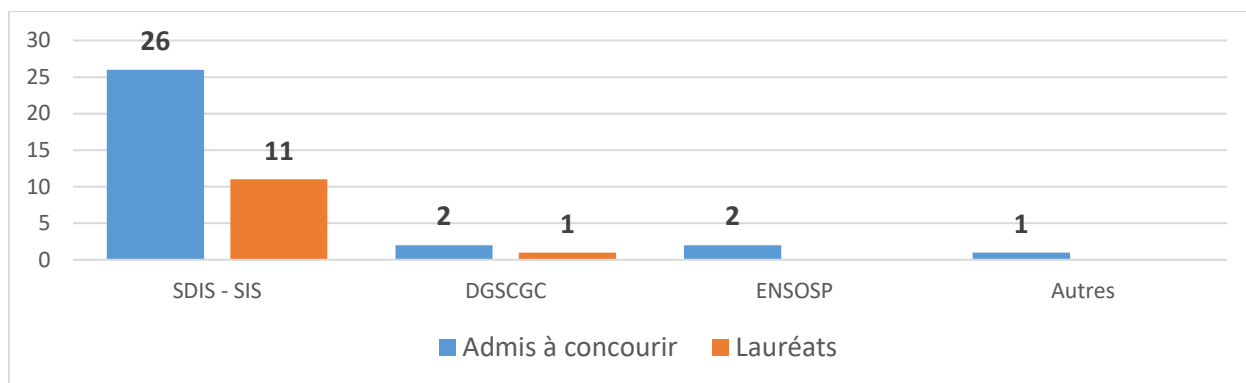


Fonction



En 2024, la majorité des candidats admis à concourir (48,4%) et des lauréats (66,7%) sont chefs de groupement.

Lieu de travail



En 2024, 83,9% des candidats admis à concourir et 91,7% des lauréats travaillent dans un SDIS ou un SIS.

IV. NOTES AUX EPREUVES

Epreuves d'admissibilité - Notes obtenues

	Composition société contemporaine (coef. 2)		Valorisation de l'expérience professionnelle (coef. 4)		Note d'analyse et de proposition avec option (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,98	11,25	10,65	11,21	11,48	12,13
Note max.	17	17	16	16	15,50	15
Note min.	7	7	8,50	9	7,50	8,50
Sup. à 10	13	8	13	9	14	10

1 candidat a obtenu de note éliminatoire (inférieure à 5/20) à l'épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle.

Détail des notes obtenues par option à la note d'analyse et de proposition

	CANDIDATS ADMISSIBLES Note d'analyse et de proposition (coef. 2)			
	Droit public	Economie	Union européenne	Questions sociales
Moyenne	11,75	11	13	10,94
Note maximum	15	11	14	15,50
Note minimum	8,50	11	12	7,50
Sup. à 10	6	1	2	5

Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire (inférieure à 5/20) à l'épreuve de note d'analyse et de proposition avec option.

	LAUREATS Note d'analyse et de proposition (coef. 2)			
	Droit public	Economie	Union européenne	Questions sociales
Moyenne	13,83	11	13	11,17
Note maximum	15	11	14	14
Note minimum	12,50	11	12	8,50
Sup. à 10	3	1	2	4

Seuils d'admissibilité 2024

73 / 160 points soit une moyenne de **9,13 / 20**

Soit 20 candidats admissibles

Epreuves d'admission - Notes par épreuves

L'ensemble des candidats admissibles s'est présenté aux épreuves orales d'admission.

	CANDIDATS ADMISSIBLES			
	Entretien jury (coef. 5)	Finances publiques (coef. 2)	DGCL (coef. 2)	Anglais (coef. 1)
Moyenne	12,58	10,55	9,88	10,20
Note maximum	18	19	18	17
Note minimum	6,50	5	5,50	5
Sup. à 10	16	11	10	10

Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire (inférieure à 5/20) aux épreuves orales d'admission.

	LAUREATS			
	Entretien jury (coef. 5)	Finances publiques (coef. 2)	DGCL (coef. 2)	Anglais (coef. 1)
Moyenne	14,83	11,58	10,83	12,33
Note maximum	18	19	18	17
Note minimum	12	5	7	5
Sup. à 10	12	9	7	9

Seuils d'admission 2024

190 / 360 points soit une moyenne de **10,56 / 20**
Soit 12 candidats admis

Les opérations des concours et des examens professionnels du CNFPT sont certifiées ISO 9001. Cette démarche qualité vise à s'engager dans une amélioration continue de nos process à travers notamment une écoute active de nos usagers et partenaires.



Elaboration et organisation des concours et examens professionnels pour le recrutement des cadres de direction de la fonction publique territoriale

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
80, rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 Paris cedex 12
Tél. : 01 55 27 44 00 - Fax : 01 55 27 44 01
www.cnfpt.fr

  @CNFPT

 @CentreNationalDeLaFonctionPubliqueTerritoriale

 @leCNFPT